

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 OCTOBRE 2020**

Après avoir déclaré la séance ouverte, Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, Président, demande à l'Assemblée de désigner son Secrétaire de séance.

Madame Sophie LEHNER se voit confier cette tâche.

Elle procède alors à l'appel nominal des membres du Conseil de l'Agglomération Creil Sud Oise.

**Présents :**

M. Jean-Claude VILLEMMAIN	M. Thierry BROCHOT
Mme Badia ZRARI	Mme Döndü ALKAYA
M. Jean-Pierre BOSINO	Mme Loubina FAZAL
M. Gérard WEYN	M. Cédric LEMAIRE
M. Frédéric BESSET	Mme Fabienne LAMBRE
M. Jean-Michel ROBERT	M. Hicham BOULHAMANE
M. Michel BLARY	M. Azide RAZACK
M. Raymond GALLIEGUE	M. Rémy RUFFAULT
M. Didier ROSIER	Mme Valérie LEFEVRE
M. Jean-François DARDENNE	Mme Patricia RICHARD
Mme Sophie LEHNER	M. Didier CARON
M. Hervé ROBERTI	Mme Ginette DECOURTRAY
M. Emmanuel PERRIN	M. Michel DUPLESSI
M. Karim BOUKHACHBA (absent de la délibération n°20C176 à la délibération n°20C191 - présent de la délibération n°20C192 à la délibération n°20C204)	M. Loïc PEN
	Mme Gillian ROUX
	M. Laurent TARASSI

**Représentés :**

M. Jean-Jacques DAUBRESSE donne pouvoir à M. Raymond GALLIEGUE  
M. Hervé LEFEZ donne pouvoir à M. Jean-François DARDENNE  
M. Jean-Claude CABARET donne pouvoir à M. Jean-Claude VILLEMMAIN  
Mme Catherine DAILLY donne pouvoir à M. Jean-Pierre BOSINO  
M. Alexandre OUIZILLE donne pouvoir à M. Cédric LEMAIRE  
M. Fabrice MARTIN donne pouvoir à M. Karim BOUKHACHBA (de la délibération n°20C192 à la  
délibération n°20C204)  
Mme Najat MOUSSATEN donne pouvoir à Mme Sophie LEHNER  
Mme Catherine MEUNIER donne pouvoir à M. Thierry BROCHOT  
Mme Bérénice TALL donne pouvoir à Mme Loubina FAZAL  
Mme Isabelle MAUPIN donne pouvoir à M. Hicham BOULHAMANE  
M. Michaël SERTAIN donne pouvoir à Mme Gillian ROUX

Mme Céline LESCAUX donne pouvoir à M. Rémy RUFFAULT  
Mme Brigitte LOBGEAIS donne pouvoir à M. Azide RAZACK  
M. Abdelkrim KORDJANI donne pouvoir à M. Michel BLARY  
Mme Agnès PELFORT donne pouvoir à M. Frédéric BESSET  
Mme Caroline BREBANT donne pouvoir à M. Jean-Michel ROBERT  
Mme Isabelle ROSE MASSEIN donne pouvoir à M. Gérard WEYN  
Mme Florence BOQUET donne pouvoir à Mme Döndü ALKAYA

**Absents excusés :**

M. Fabrice MARTIN (absent de la délibération n°20C176 à la délibération n°20C191)  
M. Ahmet BULUT  
M. Johann LUCAS  
M. Olivier CARRE

---

**20C176 – FUSION SUEZ-VEOLIA**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- D'approuver les termes de cette motion ;
- D'en assurer la diffusion auprès des acteurs concernés.

**20C177 – DECISIONS DU PRESIDENT PRISES EN VERTU DE LA DELIBERATION N°20C077**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- d'entériner lesdites décisions.

**20C178 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DES ASSOCIATIONS AU SEIN DE LA CCSPL**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- De désigner les 15 membres suivants représentant des associations pour siéger au sein de la CCSPL :
  - Le président ou son représentant de l'association Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV) Union départementale de Creil ;
  - Le président ou son représentant de l'association Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV) Union locale de Nogent sur Oise ;
  - Le président ou son représentant de l'association Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV) Union locale de Montataire ;
  - Le président ou son représentant de l'association Confédération Nationale du Logement ;
  - Le président ou son représentant de l'association Confédération Générale du Logement ;
  - Le président ou son représentant de l'association Départementale pour les Handicapés Physiques – Foyer L'ETINCELLE ;
  - Le président ou son représentant de l'association des Usagers des Transports Publics de l'Etoile de Creil LUTECE ;
  - Le président ou son représentant de l'association CHA Vie Autonome France ;

- Le président ou son représentant de l'association Mons ad Theram ;
- Le directeur ou son représentant de l'association du développement et des Réservations Touristiques de l'Oise ;
- Le président ou son représentant de l'association AU5V ;
- Le président ou son représentant de l'association Générale des Familles de Nogent sur Oise et des Environs ;
- Le président ou son représentant de l'association Générale des Familles ;
- Le président ou son représentant de la Fédération des Conseils des Parents d'Elèves de l'Oise F.C.P.E. ;
- Le président ou son représentant de la Fédération des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public de l'Oise (PEEP) ;
- De donner délégation de pouvoirs au président ou son représentant pour saisir pour avis la CCSPL (article L.1413-1 du CGCT).

### 20C179 – REVERSEMENT DE FISCALITE AU SYNDICAT DU PARC ALATA

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- De reverser au syndicat du Parc Alata, au titre de 2020, la somme de 249 852 €.

### 20C180 – APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – EPIC OFFICE DE TOURISME CREIL SUD OISE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- d'approuver le compte administratif 2019 de l'EPIC tel que présenté ci-dessus.

### 20C181 – TABLEAU DES EFFECTIFS - CREATION DE POSTES

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- D'approuver les modifications du tableau des effectifs selon les dispositions suivantes :

Modification de poste	Situation antérieure			Situation après délibération		
	Cat	Grade(s)	Recrutement par voie contractuelle	Cat	Grade(s)	Recrutement par voie contractuelle
Responsable du service Information Géographique	A	Attaché	NON	A	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Attaché Principal</li> <li>• Attaché</li> </ul>	OUI sur le fondement de l'art.3-3-2° de la loi n°84-53
				A	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ingénieur Principal</li> <li>• Ingénieur</li> </ul>	

Responsable du service Administration Générale	B	Rédacteur Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	NON	A	<ul style="list-style-type: none"> <li>●Attaché Principal</li> <li>●Attaché</li> </ul>	OUI sur le fondement de l'art.3-3-2° de la loi n°84-53
				B	<ul style="list-style-type: none"> <li>●Rédacteur Principal de 1<sup>ère</sup> cl.</li> <li>●Rédacteur Principal de 2<sup>ème</sup> cl.</li> <li>●Rédacteur</li> </ul>	
Responsable du service Ressources Humaines	C	Adjoint Administratif Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	NON	A	<ul style="list-style-type: none"> <li>●Attaché Principal</li> <li>●Attaché</li> </ul>	OUI sur le fondement de l'art.3-3-2° de la loi n°84-53
				B	<ul style="list-style-type: none"> <li>●Rédacteur Principal de 1<sup>ère</sup> cl.</li> <li>●Rédacteur Principal de 2<sup>ème</sup> cl.</li> <li>●Rédacteur</li> </ul>	
Responsable du service Bâtiment	B	Technicien	NON	A	<ul style="list-style-type: none"> <li>●Ingénieur Principal</li> <li>●Ingénieur</li> </ul>	OUI sur le fondement de l'art.3-3-2° de la loi n°84-53
				B	<ul style="list-style-type: none"> <li>●Technicien Principal de 1<sup>ère</sup> cl.</li> <li>●Technicien Principal de 2<sup>ème</sup> cl.</li> <li>●Technicien</li> </ul>	
Responsable Adjoint du service Collecte des déchets	C	Agent de maîtrise Principal	NON	B	<ul style="list-style-type: none"> <li>●Technicien Principal de 1<sup>ère</sup> cl.</li> <li>●Technicien Principal de 2<sup>ème</sup> cl.</li> <li>●Technicien</li> </ul>	OUI sur le fondement de l'art.3-3-2° de la loi n°84-53
				C	<ul style="list-style-type: none"> <li>●Agent de Maîtrise Principal</li> <li>●Agent de Maîtrise</li> </ul>	
Agent de planning	C	Adjoint technique	NON	C	<ul style="list-style-type: none"> <li>●Agent de Maîtrise Principal</li> <li>●Agent de Maîtrise</li> </ul>	OUI sur le fondement de l'art.3-3-2° de la loi n°84-53
				C	<ul style="list-style-type: none"> <li>●Adj. Technique Principal de 1<sup>ère</sup> cl.</li> <li>●Adj. Technique Principal de 2<sup>ème</sup> cl.</li> <li>●Adjoint technique</li> </ul>	
Chauffeur	C	Adjoint technique	NON	C	<ul style="list-style-type: none"> <li>●Agent de Maîtrise Principal</li> <li>●Agent de Maîtrise</li> </ul>	OUI sur le fondement de l'art.3-3-2° de la loi n°84-53
				C	<ul style="list-style-type: none"> <li>●Adj. Technique Principal de 1<sup>ère</sup> cl.</li> <li>●Adj. Technique Principal de 2<sup>ème</sup> cl.</li> <li>●Adjoint technique</li> </ul>	
Ripeur	C	Adjoint technique	NON	C	<ul style="list-style-type: none"> <li>●Adj. Technique Principal de 1<sup>ère</sup> cl.</li> <li>●Adj. Technique Principal de 2<sup>ème</sup> cl.</li> <li>●Adjoint technique</li> </ul>	OUI sur le fondement de l'art.3-3-2° de la loi n°84-53
Agent d'entretien et de maintenance	C	Adjoint technique	NON	C	<ul style="list-style-type: none"> <li>●Adj. Technique Principal de 1<sup>ère</sup> cl.</li> <li>●Adj. Technique Principal de 2<sup>ème</sup> cl.</li> <li>●Adjoint technique</li> </ul>	OUI sur le fondement de l'art.3-3-2° de la loi n°84-53

## **20C182 – ECOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE – CONVENTION AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE REGION HAUTS DE FRANCE (OISE)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- D'approuver les termes de la convention présentée en annexe 1 entre l'ACSO et la Chambre de commerce et d'industrie de la région Hauts-de-France, sur la poursuite de la démarche d'écologie industrielle et territoriale,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer cette convention et tous documents y afférents.

## **20C183 – AVENANT N°3 A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – GESTION DU CENTRE D'AFFAIRES ET D'INNOVATION SOCIALE DU SARCUS**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- De valider le projet d'avenant n°3 à la DSP présenté en annexe 1 et ayant pour objet l'exonération de 3 mois de loyers aux locataires du Sarcus (hors OSICA), afin de permettre à ces derniers de traverser moins difficilement la crise économique liée à la crise sanitaire,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant et tous documents y afférents.

## **20C184 – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC MOBILITES - AVENANT N°01**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- De valider le contenu de l'avenant n°01 à la DSP Mobilités ;
- D'autoriser le Président à signer tous les documents y afférents.

## **20C185 – CREATION ET COMPOSITION DU COMITE DES PARTENAIRES**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- De créer le Comité des Partenaires ;
- De valider la composition du Comité des Partenaires telle que mentionnée ci-dessus ;
- D'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

## **20C186 – DSP TRANSPORT - RAPPORT D'ACTIVITE DU DELEGATAIRE KEOLIS CREIL AGGLO (01/01/2019-31/08/2019)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- De prendre acte du rapport du délégataire de transport urbain pour la période de janvier à août 2019.

**20C187 – DSP TRANSPORT - RAPPORT D'ACTIVITE DU DELEGATAIRE RD CREIL (01/09/2019-31/12/2019)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- De prendre acte du rapport du délégataire de transport urbain pour la période de septembre à décembre 2019.

**20C188 – RAPPORT D'ACTIVITES ANNUEL DU RESEAU PSO TRANSPORTS (01/01/2019-31/08/2019)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- De prendre acte du rapport d'activités du réseau Pierre Sud Oise Transports pour la période de janvier à août 2019.

**20C189 – RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE - RESEAU DE L'ACSO - EXERCICE 2019**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- D'entériner le rapport du Président sur le prix et la qualité de service « transport urbain » pour l'exercice 2019.

**20C190 – CESSION DE L'ENSEMBLE « JOLIOT-CURIE » AU SEIN DU PARC D'ACTIVITES DES MARCHES DE L'OISE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- d'approuver le principe de cession des lots n°63 (parcelle AB n°270) et n°65 (parcelle AB n°274), ainsi que des parcelles AB n°314 et n°316, constituant l'ensemble « Joliot-Curie » du parc d'activité des Marches de l'Oise, d'une superficie totale de 11 658 m<sup>2</sup>, au profit de la société Creil Montataire Développement (CMD), pour un montant de 167 905 € HT HD.
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer un acte notarié ainsi que tout courrier et tout acte relatifs à ce dossier.

**20C191 – AVENANT 4 A LA DSP EAU POTABLE - NATURE DES INDICES DU CONTRAT**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- d'autoriser le Président à signer l'avenant n°4 au contrat de régie intéressée n°17MEAV003 pour l'exploitation du service public de l'eau potable.

#### **20C192 – AVENANT 4 A LA DSP ASSAINISSEMENT - NATURE DES INDICES DU CONTRAT**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- d'autoriser le Président à signer l'avenant n°4 au contrat de régie intéressée n°17MEAV005 pour l'exploitation du service public de l'assainissement des eaux usées.

#### **20C193 – AVENANT 4 A LA DSP EAU PLUVIALE - NATURE DES INDICES DU CONTRAT**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- d'autoriser le Président à signer l'avenant n°4 au contrat de régie intéressée n°17MEAV004 pour l'exploitation du service public de l'assainissement des eaux pluviales.

#### **20C194 – RAPPORTS DU DELEGATAIRE EAU ASSAINISSEMENT**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- De prendre acte des rapports annuels des délégataires du service de l'eau potable annexés ;
- De prendre acte des rapports annuels des délégataires du service de l'assainissement annexés.

#### **20C195 – RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- De prendre acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau et de l'assainissement.

#### **20C196 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'AIRE DE STOCKAGE DE LA STATION D'EPURATION DE MONTATAIRE DANS LE CADRE D'UN PROJET DE RECHERCHE INNOVANT**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- d'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition de l'aire de stockage de la station d'épuration de Montataire dans le cadre du projet SUEZ International nommé Densadeg Néo.

#### **20C197 – CONVENTION DE PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU - VOLET AGRICOLE - SUBVENTION GIEE MORANCY**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- d'autoriser le Président à signer la convention de subvention de l'association Morancy pour la protection de la ressource en eau sur le volet agricole.

## **20C198 – REPONSE APPEL A MANIFESTATION D'INTERET DE L'OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- de répondre à l'appel à manifestation d'intérêt de l'Office français de la biodiversité pour la Communauté d'agglomération Creil Sud Oise en partenariat avec Picardie Nature.
- d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de cet appel à manifestation d'intérêt.

## **20C199 – LANCEMENT DU FONDS AIR ET BOIS SUITE A L'ENQUÊTE MENEÉ SUR LE TERRITOIRE DE L'ACSO**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- d'autoriser le Président à procéder à la mise en place d'un Fonds Air et Bois pendant 4 ans pour assurer le renouvellement des 1 530 appareils non performants de son territoire.

## **20C200 – RAPPORT ANNUEL SUR LE SERVICE DE GESTION DES DECHETS MENAGERS - EXERCICE 2019**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- D'entériner le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité de l'élimination des déchets joint en annexe.

## **20C201 – DEMANDE DE SUBVENTION SAINT LEU D'ESSERENT**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- d'attribuer une subvention de 2 000€ à la commune de Saint-Leu d'Esserent pour l'organisation de la Fête de la Rivière.

## **20C202 – DEMANDE DE SUBVENTION SAINT-MAXIMIN**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- D'attribuer une subvention de 2 000 € à la commune de Saint-Maximin pour le festival « Saint-Maximin sur scène 2020 ».



### **20C203 – DEMANDE DE SUBVENTION CRAMOISY**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- D'attribuer une subvention de 2 000 € à la commune de Cramoisy pour la distribution de colis gourmands aux personnes âgées du village en remplacement du repas des aînés.

### **20C204 – DEMANDE DE DELEGATION DE POUVOIR AU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- De déléguer au bureau communautaire l'attribution des subventions aux communes gérées par le service Action culturelle et sportive de l'Agglomération Creil Sud Oise sur la ligne budgétaire « subvention aux communes membres du GFP » dans la limite des crédits inscrits au budget de l'exercice.